

**MAIRIE
DE
COMBON**

ARRÊTÉ N° 2025/073

**PORTANT AUTORISATION DE POSE D'ÉCHAFAUDAGE PAR L'ENTREPRISE KLUK DANS LA RUE
DUMONTIER POUR DES TRAVAUX À EFFECTUER
DU 30/06/2025 AU 05/07/2025**

Le maire de la commune de Combon,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2212-13, L 2213-1 à L 2213-5 ;
Vu le code de la route ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;
Vu le code de la voirie routière ;

Considérant la demande d'autorisation pour la pose d'un échafaudage du 25/06/2025 faite par l'entreprise KLUK située 15 rue de la Mare Lombaie, 27930 HUEST, qui effectuera des travaux de peinture à partir du 30/06/2025 ;

ARRÊTE

Article 1

Du 30/06/2025 au 05/07/2025, l'entreprise KLUK sera autorisée à poser un échafaudage sur la voie publique, au niveau du numéro 4 de la rue Dumontier, le long de la propriété, afin d'y effectuer des travaux de peinture.

Article 2

L'entreprise KLUK veillera à mettre en place une signalisation adéquate afin d'assurer la sécurité publique.

Article 3

A l'issue des travaux, l'entreprise KLUK sera tenue de laisser la voie publique dans le même état de propreté qu'avant le début du chantier.

Article 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur. Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire de Combon, et l'entreprise KLUK sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5

Conformément à l'article R-102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen – 53 Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise KLUK
- La gendarmerie de Brionne



Fait à COMBON, le 25/06/2025.

Rémy LECAVELIER-DESÉTANGS

Maire de Combon



Affiché le : 25/06/2025